

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION:
AGENT DE MAINTENANCE EN ELECTROMECHANIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

CODE : 21 80 00 U 22 D 2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: AGENT DE MAINTENANCE EN ELECTROMECHANIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de prouver qu'il a intégré l'ensemble des capacités de chacune des unités de formation déterminantes composant la section « Agent de maintenance en électromécanique » du niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- ◆ produire et défendre un travail écrit structuré relatif à une situation réelle ou un ou plusieurs dossiers techniques du domaine de la maintenance en électromécanique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la qualité de l'analyse;
- ◆ la pertinence des choix dans les remèdes apportés aux problèmes de la maintenance en électromécanique;
- ◆ la clarté du travail écrit et de l'exposé.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant devra prouver ses savoir, savoir-faire et savoir-être en présentant un projet qui intégrera les finalités des différentes unités déterminantes de la section.

Le projet consistera en une étude portant sur une situation réelle ou sur un ou plusieurs dossiers techniques du domaine de la maintenance électromécanique, par exemple :

- ◆ machine à souder les châssis en PVC:
 - ◆ plans/ schémas/ documentation technique/ machine accessible par les élèves;
- ◆ machine étiqueteuse :
 - ◆ plans/ schémas/ documentation technique.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

L'étude du projet se fera sous l'accompagnement d'un ou plusieurs chargés de cours. L'accent sera mis sur l'interprétation des plans et schémas, l'étude du fonctionnement des machines et équipements ainsi que les aspects dépannage et maintenance.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 40 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Epreuve intégrée de la section agent de maintenance en électromécanique	CT	I	20
Total des périodes			20